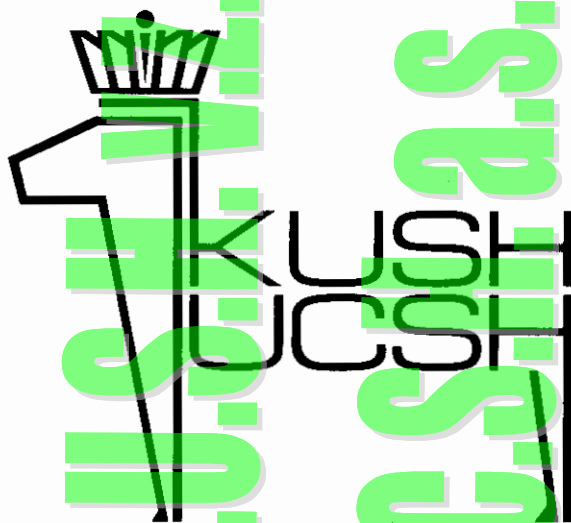


Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Assemblée des Délégués

TEST DE COMPORTEMENT SOCIAL



Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Vergadering der Afdgevaardigden

TEST VAN SOCIAAL GEDRAG

EDITION 2000 UITGAVE

TEST DE COMPORTEMENT SOCIAL

Généralité :

Tous les chiens âgés de 9 mois au moins, avec ou sans pédigrée peuvent y participer. Tous recevront une attestation de leur éventuelle réussite.

Les résultats probants feront foi de sa sociabilité envers le public et ses congénères.

Le test ne sera pas obligatoire mais est bien recommandé.

Le chien qui a réussi obtient une attestation et un cachet sur son pédigrée.

Jury :

Le test sera jugé par deux juges qui seront chacun membre d'une différente section (1B / 1C / 1D / 4B).

But :

Le but essentiel de ce test est de vérifier si le chien se comporte de manière sociable vis à vis des personnes et envers d'autres animaux et s'il présente un comportement normal dans la circulation.

Evaluation :

Lors de tous ces exercices le chien ne pourra extérioriser aucun signe d'agressivité ni de frayeur.

L'attestation sera uniquement délivrée aux chiens ayant satisfait à tous les exercices.

Il ne sera pas attribué de points ni de qualificatif. Seule l'évaluation **REUSSI** ou **NON REUSSI** sera attribuée.

En cas de doute il est permis aux juges d'exiger un exercice supplémentaire. Celui-ci devra être effectué dans l'esprit des autres exercices.

Le chien qui n'a pas réussi peut demander un deuxième test après quatre mois.

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Dans un lieu hors de la circulation
ayant une superficie minimale de 500 m²

1.

Le chien doit se laisser toucher (le conducteur peut tenir le chien).

Le chien doit laisser contrôler son tatouage ou son identification par chip (le conducteur peut tenir le chien).

Les chiens dont le tatouage ou le chip sont illisibles ne peuvent pas participer.

2.

Promenade en laisse (laisse de minimum 1 mètre de long).

- Un parcours de ± 20 mètres sera effectué, ensuite le conducteur et son chien slalomeront dans un groupe de six personnes immobiles discutant entre elles pour enfin s'arrêter au milieu de ce groupe. (Superficie 25 m²).
- Le conducteur avec son chien en laisse prennent place à dix mètres du groupe de personnes qui viendront les encercler à une distance de 1,5 mètre. Sur le signe du juge le groupe s'éloignera de nouveau.
- Le conducteur placera le chien à 5 mètres du groupe (en cas de nécessité une tierce personne pourra tenir la laisse du chien) et ira se placer au centre du groupe. Ensuite il rappellera son chien. Le chien peut porter sa laisse.

En rue avec trottoir en présence d'une circulation normale
de personnes et de véhicules.

3.

Le chien muni d'une laisse de 3 mètres est attaché et délaissé par son conducteur qui s'éloigne. Il va se placer hors de vue du chien durant un certain temps. Pendant son absence, deux personnes seules et ensuite deux personnes accompagnées d'un chien passeront à 5 mètres du point d'attache du chien.

4.

Le conducteur avec son chien en laisse (d'au moins 1 mètre de long) se promenant en rue seront croisés en deux directions par :

- deux personnes.
- deux personnes avec des chiens.
- un joggeur à une distance de 2 mètres.
- un cycliste à une distance de 3 mètres.
- par une voiture roulant à ± 40 km/h à une distance de 3 mètres.